

Sur le blog *LA QUESTION*, suite à l'envoi en commentaire, des “19 objections et leurs réfutations” (« *Répliques aux objections élevées le plus communément contre le sédévacantisme* » des Frères Dimmond, traduit par *Virgo-Maria.org* en 2010) notre ami Charles a été gratifié de deux messages très emblématiques. Où l'on voit, de manière évidente, la collusion de fait et de doctrine entre le “gourou” *una cum* de *LA QUESTION* (alias Calixte, très certainement un clerc...) et le “grand gourou laïc” (alias Pélikan/JPB) de l'*Institut Mater Boni Consilii*.

On ne dénoncera jamais assez cette ...ténébreuse alliance...contre le sédévacantisme (leur seul et unique ennemi radical et véritable !).



Mgr Lefebvre : pourquoi on ne peut se rallier à la Rome moderniste ?

10 juin 2013 : <http://lebloglaquestion.wordpress.com/2013/06/10/mgr-lefebvre-pourquoi-on-ne-peut-se-rallier-a-la-rome-moderniste/>



Image suivie d'une vidéo reprenant l'enregistrement de la voix de Mgr Lefebvre qui s'entend à l'ouverture du site *Virgo-Maria.org* et où le fondateur de la FSSPX déclare publiquement au sujet du "cardinal" Ratzinger :

"Rome a perdu la foi, mes chers amis. Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie. On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, il a quitté l'église, ils ont quitté l'Église, ils quittent l'Église. C'est sûr, sûr, sûr" (...)

Je l'ai résumé **au cardinal Ratzinger** : "Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, (...) **nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible, (...)** Pour nous, le Christ c'est tout ; Notre-Seigneur Jésus-Christ c'est tout, c'est notre vie. Et vous, vous faites le contraire. (...) Voilà. **On ne peut pas s'entendre. Et c'est cela, je vous assure, c'est le résumé. On ne peut pas suivre ces gens-là. (...) C'est inconcevable, inconcevable (...)** C'est incroyable, incroyable !

Alors, comment voulez-vous que l'on puisse se fier à des gens comme cela ? Ce n'est plus possible »

Le 4 octobre 1987
+ Mgr Marcel Lefebvre

Je l'ai résumé au cardinal Ratzinger en quelques mots, n'est-ce pas, parce que c'est difficile de résumer toute cette situation ; mais je lui ai dit : « **Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité, comme nous le faisons maintenant, nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre. »**

Rome a perdu la foi, mes chers amis. Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles, ce ne sont pas des mots en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie. On ne peut plus avoir confiance dans ce monde-là, il a quitté l'église, ils ont quitté l'Église. Ils quittent l'Église. C'est sûr, sûr, sûr.

NDLR : Le mardi 15 février 2011, l'abbé Thouvenot (Secrétaire général de la FSSPX – Menzingen) envoyait un fax à l'hébergeur américain des sites *Virgo-Maria.org* et *Virgo-Maria.net* pour **exiger** de lui le **retrait immédiat** des documents audios et écrits de Mgr Lefebvre, en prétendant agir au nom de la FSSPX qui aurait un droit exclusif de propriété des sermons publics de Mgr Lefebvre...

19 Commentaires

Telplit [permalien](#)

10 juin 2013 15:54

Bonjour,

Je suis un jeune lecteur de **La Question**. Je crois commencer à cerner l'orientation générale du blog. J'aimerais savoir ce qui distingue précisément ces propos d'un sédévacantisme clair et tranché. N'est-ce pas une preuve de "perte" de Foi d'affirmer que l'Église romaine, le Saint-Siège n'a plus la Foi ? Le « les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre Elle » (l'Église) ne vient-il pas s'opposer radicalement à ce refus obstiné de se "rallier" au Saint-Siège, en dépit de la crise actuelle de l'Église ?

La Question [permalien](#)*

10 juin 2013 23:02

Telplit,

L'orthodoxie d'une doctrine provient de sa conformité à l'enseignement constant de l'Église, c'est la condition sine qua non de validité tant d'un Concile que de l'enseignement des Papes. Ce principe manifeste de façon limpide la « *mens catholica* » : l'autorité est au service de la vérité ; elle est un moyen pour que la vérité soit communiquée.

L'autorité, autrement dit, ne crée pas la vérité, elle la reconnaît, la garde et l'enseigne. Cependant, bien que l'actuelle défaillance de l'Autorité soit inhabituelle, de rares

précédents montrent qu'elle est parfois possible, et la situation de l'Église depuis Vatican II en est un cas de figure exemplaire.

De la sorte, pour se protéger du modernisme, nous devons résister aux autorités ecclésiastiques quand elles s'écartent de la Tradition.

Soyons clairs : ce n'est pas par un jugement particulier que nous choisissons de ne pas suivre les enseignements de l'Église conciliaire, mais c'est en vertu du critère objectif qu'est la Tradition ; et un catholique – plus encore une société religieuse – a le droit de refuser les documents officiels du concile et ses décisions qui s'écartent de la Tradition.

La résistance à l'erreur est donc non seulement juste, mais de plus nécessaire afin de sauvegarder la sainte doctrine menacée par les enseignements faussés par l'idéologie moderniste de Vatican II.

Le sédévacantisme en revanche est fautif, car, excédant le droit de résistance à l'erreur que rappellent s. Thomas ou s. Robert Bellarmin : « *il est licite de résister au Pontife qui... essaie de détruire l'Église. Je dis qu'il est licite de lui résister en ne faisant pas ce qu'il ordonne de faire et en empêchant l'exécution de sa volonté* » (*De Romano Pontifice, Lib. II, c.29*), il prétend décider à la place de Dieu, et s'arroge le droit de juger qui est Pape ou ne l'est pas. Or, aucune autorité humaine ne peut démettre un Pape, voire le déclarer démis de sa charge. De par le droit divin qui entoure le successeur de saint Pierre, nul n'a le droit, c'est-à-dire aucun catholique, même très élevé dans la hiérarchie de l'Église, n'est autorisé à déclarer que le Pape n'est plus Pape. Ceci est impossible.

Pourquoi cette impossibilité ? Tout simplement parce que personne ne peut réaliser un jugement du Siège suprême, ni encore moins affirmer la déposition de celui qui l'occupe :

« *Le Siège suprême n'est jugé par personne.* » (*can. 1556*).

Le Pape reste donc dans sa charge, même si soutenant l'erreur. Telle est la position de l'Église. Et il doit être reconnu comme Pape, quelles que soient ses positions aventureuses. Cependant, il est du devoir catholique de résister à l'erreur et de ne pas suivre l'autorité lorsqu'elle n'enseigne plus la foi de toujours.

Voilà la position catholique, la seule et unique en vertu du principe :

« *Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas de droit divin que saint Pierre a, et pour toujours, des successeurs dans sa primauté sur l'Église universelle, qu'il soit anathème.* » *Pastor Aeternus, Vatican I.*

Pax Vobis +

Lire :

- L'absence de Pape est impossible !

<http://lebloglaquestion.wordpress.com/2011/08/02/labsence-de-pape-est-impossible/>

- Le devoir de résistance de la Tradition catholique !

<http://lebloglaquestion.wordpress.com/2012/09/16/le-combat-de-la-tradition-catholique/>

NDLR DU CATHOLICAPEDIA : Comme toujours le blogue *LA QUESTION* a un raisonnement FAUX avec des arguments (citations) vrais (réelles)... Ces messieurs résonnent Église (en ordre) — tous leur exemples et toutes leur citations concernent l'Église catholique, bien que certaines sont des suppositions * — alors que la situation actuelle, depuis octobre 1958, concerne une autre "église" qui n'est plus catholique mais Conciliaire !!! « **L'Église sera éclipsée, le monde sera dans la consternation.** » (Notre-Dame à La Salette)

* : Supposition : n. f. Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer quelque induction. (*Dictionnaire de L'Académie française 8e édition (1932-1935)*)

charles [permalien](#)

11 juin 2013 16:53

Inutile de vous dire, cher **Telplit**, que vous frappez à la porte de bien mauvais maîtres !!!!
Pertinaces dans leurs erreurs, ce qu'ils ne vous disent pas les condamne absolument et leurs raisonnements sophistiqués et spécieux ne s'appliquent pas à la secte conciliaire et ne le peuvent qu'à une Église en ordre, une Église du passé !

Voici donc pour vous, âme de bonne volonté, un petit contre-poison immédiat :

Absence de pape

http://www.virgo-maria.org/mystere-iniquite/documents/chapters/documents_published/doc3/node76.html

Lagomer [permalien](#)

12 juin 2013 22:37

Charles, toujours aussi aimable à l'égard de **La Question**, qui vous offre tout de même la possibilité de vous exprimer et de dire ce que vous pensez.

Vous pourriez écrire "à mon avis **La Question** se trompe"... ou bien "à mon sens je pense que **La Question** est dans l'erreur..." ça serait plus courtois et beaucoup plus civil.

Y.W. [permalien](#)

12 juin 2013 14:19

Vous pourrez aussi consulter http://virgo-maria.org/articles_HTML/2010/006_2010/VM-2010-06-15/VM-2010-06-15-A-00-Sedevacantisme_Arguments-v1.html (vous préférez peut-être un PDF : http://virgo-maria.org/articles/2010/VM-2010-06-15-A-00-Sedevacantisme_Arguments-v1.pdf). Mais ATTENTION ! Les «Frères Dimmond» ne sont ni franciscains, ni plus suspectés de «Feeneyisme» que saint Léon le Grand lui-même. http://la-foi.fr/doctrine/hors_de_eglise.aspx pourra compléter votre lecture.

NDLR DU CATHOLICAPEDIA : Yves continue à défendre le "Feeneyisme" des «Frères Dimond»... sur le blogue **LA QUESTION** comme sur le **Catholicapedia Blog**... Les frères Dimond sont en effet des "Feeneyistes", c.à.d. des disciples du Père jésuite Feeney dont les explications restrictives de la vérité : "Hors de l'Église point de salut" ont été condamnées par le Pape Pie XII. Le P. Feeney a été excommunié en 1953 : pour autant, le site **La Foi** continue à diffuser ses théories sulfureuses sur le Salut en publiant des articles rejetant la doctrine commune concernant le Baptême de désir, ou même de sang...

Lhd [permalien](#)

13 juin 2013 02:49

Très bonne réponse de **La Question**. De mon côté, j'ai même conclu qu'un Pape qui au cours de son pontificat aurait pu tomber en hérésie (**cela dit comme hypothèse**), soit comme théologue particulier soit en dehors du magistère infaillible, et qui en conséquence serait tombé "ipso facto" en excommunication "*latae sententiae*", garde néanmoins la puissance de juridiction du fait que le baptême et le sacrement de l'ordre qui en sont le fondement sont irrémédiables (caractère) et en vertu de l'erreur commun de fait ou de droit (L'Église supplée dans ce cas-là).

Pélikan [permalien](#)

13 juin 2013 11:44

Entièrement d'accord avec **Lhd** (et **La Question**), le pape reste pape, mais seulement sur le plan de sa juridiction puisque son hérésie lui interdit d'être pleinement pontife.

Il faut considérer sur ce sujet que la succession apostolique peut être matérielle ou formelle.

La première est la possession nue du siège, c'est-à-dire la possession du siège sans l'autorité, la seconde est la possession du siège avec l'autorité.

Cette distinction est très connue, reconnue de tous les docteurs, elle est antérieure à la présente question de la vacance du siège et montre comment l'Église ne peut demeurer comme unique corps moral (faute du sédévacantisme absolu dont **Charles** et **Y.W.** se font ici les avocats), si la lignée matérielle légale ne continue pas sans interruption à partir de Saint Pierre lui-même.

« La succession matérielle consiste en la nue occupation du siège par une série continue d'évêques. La succession formelle au contraire ajoute l'identité permanente de la même personne publique, de sorte que malgré la multiplicité des titulaires, un changement substantiel n'interviendra jamais dans l'exercice et dans, l'attribution de l'autorité. » (CARD. LUDOVICUS BILLOT, S.J. *De Ecclesia Christi, Roma Università Pontificia Gregoriana* 1927, p. 262).

Voilà ce qui explique pourquoi, la désignation à recevoir l'autorité n'implique pas nécessairement la possession de l'autorité si la personne désignée pose un quelconque obstacle à recevoir cette autorité.

Le pape hérétique, ou qui soutient l'hérésie moderniste comme de nos jours, n'est plus pape formellement, mais il reste cependant dans l'état purement matériel de pontife quant à l'autorité, et ne brise pas la succession pontificale depuis Saint Pierre, ce qui de toute manière est impossible.

C'est ce que rappelle Vatican I, frappant d'anathème ceux qui nient cette vérité catholique : « Saint Pierre a, et pour toujours, des successeurs dans sa primauté sur l'Église universelle. » (*Pastor Aeternus*, Vatican I).

NDLR DU CATHOLICAPEDIA : Comme le blogue *LA QUESTION* qui a un raisonnement FAUX avec des arguments (citations) vrais (réelles)... Ce **Pélikan/JPB de l'Institut Mater Boni Consilii résonne à la Verrua !** en nous parlant de “**succession matérielle**” et de “**succession formelle**” en détournant un texte du Cardinal Billot qui théorisait dans une Église (en ordre) et nous rappelle l'anathème du Concile de Vatican (...pas besoin de préciser 1^{er} puisque Vatican d'Eux est d'EUX !) — tous leur exemples et toutes leur citations concernent l'Église catholique, bien que certaines sont des suppositions * — alors que la situation actuelle, depuis octobre 1958, concerne une autre “église” qui n'est plus catholique mais Conciliaire !!!
« **L'Église sera éclipsée, le monde sera dans la consternation.** » (Notre-Dame à La Salette)

* : Supposition : n. f. Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer quelque induction.
(Dictionnaire de L'Académie française 8e édition (1932-1935))

papy permalien
14 juin 2013 19:01

Pelikan... vous déraisonnez complètement ! Vous tordez à contre-sens les paroles du Cardinal Billot !!!
Que ne feriez-vous pour défendre la fameuse fou-thèse !!!!
Pour être désigné il faut être catholique...pour posséder l'autorité de la succession apostolique, il faut également être catholique !!!
J'en conclus que vos “papes” (*materialiter* ou non, on s'en moque !) sont catholiques à 100 pour cent !
Allez vite rejoignez la secte conciliaire...pour mieux la convertir !
Pauvre **Pélikan** !

Gerdil permalien
15 juin 2013 15:52

@papy

Mais pourquoi voulez-vous que **Pélikan** “déraille” ?

Pour être désigné, dites-vous : “il faut être catholique...pour posséder l'autorité de la succession apostolique, il faut également être catholique”... ..fort bien...

Donc qui sont les hindous, bouddhistes, musulmans ou adeptes des religions païennes qui ont été désignés selon-vous ?

Mais au fait... si ce n'est le cas, et il y a de fortes chances pour qu'il en soit ainsi, de quel droit, et à partir de quelle autorité jugez-vous de qui est ou n'est pas catholique ?

Auriez-vous un mandat du Saint Office ? Êtes-vous l'objet d'une révélation privée ?

Ainsi donc, si votre jugement ne possède pas le pouvoir de décréter qui est pape ou non, vous devez reconnaître l'élu du Conclave comme Pontife si vous vous dites catholique.

En vertu de ceci :

Can. 219 :

« Le Pontife romain, légitimement élu, obtient de droit divin, immédiatement après son élection, le plein pouvoir de souveraine juridiction. »

Y.W. permalien

16 juin 2013 13:16

Si nous ne sommes par exemple pas capables de déterminer que Ben Laden a été assassiné en 2001, a été ressuscité pour être abattu plus tard, alors nous ne sommes par exemple pas capables non plus de déterminer si le noir est blanc.

Cher **Gerdil**, est-ce que vous avez compris ?! 😊

Connaissez-vous «Révolution» ? Le mot «Révolution».

Ben Laden n'est pas le pape, est-ce que vous en convenez ?

François Hollande, serait-ce lui le pape ?!

Moi, je n'ai reçu aucun mandat de la «Congrégation pour la doctrine du Serpent» (vous vous rappelez peut-être comment un certain Joseph Ratzinger fut surnommé par Mgr Lefebvre...). Des hindous, bouddhistes, musulmans pourraient vous dire que pour être catholique il faut professer la foi catholique. Or, la foi catholique ne consiste pas en : « Quelqu'un qui a été vu parmi des gens portant du rouge porte du blanc. Tous ces gens s'étaient réunis sous un certain toit. Il y avait de la fumée blanche à un certain moment. »

Vous arrivez à me suivre ?! 😊

Auriez-vous été privé de certaines «révélations» ?

Comment un certain Jorge Bergoglio (oui, le même qui d'après

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_\(pape\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_(pape)) est le 266ème pape de l'Église catholique) pourrait-il professer la foi catholique et comment pourrait-il être le pape ?

plumedefou permalien

16 juin 2013 08:24

« Lhd permalien

13 juin 2013 02:49

Très bonne réponse de **La Question**. De mon côté, j'ai même conclu qu'un Pape qui au cours de son pontificat aurait pu "tomber en hérésie" (cela dit comme hypothèse), soit comme théologue particulier soit en dehors du magistère infaillible, et qui en conséquence serait tombé "ipso facto" en excommunication "*latae sententiae*", garde néanmoins la puissance de juridiction du fait que le baptême et le sacrement de l'ordre qui en sont le fondement sont irrémédiables (caractère) et en vertu de l'erreur commun de fait ou de droit (L'Église supplée dans ce cas-là). »

« tomber en hérésie »

la Parole de Dieu fait seule foi :

« Mais si nous même, ou si un ange du ciel devait vous annoncer comme bonne nouvelle quelque chose qui aille au delà de ce que nous vous avons annoncé comme bonne nouvelle, qu'il soit maudit ! »

Paul aux Galates chp.1 vt. 8

Bis répétita au vt 9

« Nul ne peut poser un autre fondement que celui qui est posé et qui est Jésus Christ »

Paul 1 ère aux Corinthiens chp. 3 vt ; 11

« Je vous ai écrit, dans ma lettre de cesser de fréquenter les fornicateurs (...) Mais maintenant je vous écris de cesser de fréquenter quelqu'un qui porte le nom de frère et qui est fornicateur, ou ivrogne, ou extorqueur, et de ne pas même manger avec un tel homme. Qu'ais-je à faire en effet de juger ceux du dehors ? Ceux du dedans n'est-ce pas vous qui les jugez, tandis que Dieu juge ceux du dehors ? » « Ôtez le méchant du milieu de vous »

Paul 1ère aux Corinthiens chp. 5 vts. 9, 11 à 13

Saint-Sulpice [permalien](#)

16 juin 2013 12:45

Gravez-vous ceci dans l'esprit pour faire taire les doutes produits par une logique trompeuse :

« Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas de droit divin que saint Pierre a, et pour toujours, des successeurs dans sa primauté sur l'Église universelle, qu'il soit anathème. »

Pastor Aeternus, Vatican I.

Voilà la position catholique, la seule et unique.

Tout le reste est un poison violent pour la foi.

Y.W. [permalien](#)

16 juin 2013 13:38

« 6ème Objection : Les définitions de Vatican I sur la perpétuité de l'office papal contredisent les assertions des sédévacantistes. »

Saint-Sulpice, http://virgo-maria.org/articles_HTML/2010/006_2010/VM-2010-06-15/VM-2010-06-15-A-00-Sedevacantisme_Arguments-v1.html est un Spécial ABSURDITÉ DE L'ATTITUDE D'UN « PAPE » QUI NE CROIT PAS À VATICAN I pour vous !

Saint-Sulpice [permalien](#)

16 juin 2013 21:38

Tous les théologiens et canonistes (Bellarmin, *De Romano Pontifice*, l. II, c.30 ; Bouix, *De papa*, t. II, Paris, 1869, p. 653 ; Wernz-Vidal, *Jus Decretalium*, l. VI, *Jus poenale ecclesiae catholicae*, Prati, 1913, p. 129, etc.), assurent qu'il ne peut être question de jugement et de déposition d'un pape dans le sens propre et strict des mots.

Le vicaire de Jésus-Christ n'est soumis à aucune juridiction humaine !

Son juge direct et immédiat est Dieu seul.

« Le Siège suprême n'est jugé par personne. » (Can. 1556)

Ainsi donc, et encore une fois : « Il ne peut être question de jugement et de déposition d'un pape dans le sens propre et strict des mots. Le vicaire de Jésus-Christ n'est soumis à aucune juridiction humaine. Son juge direct et immédiat est Dieu seul. »

(R. Naz, Dict. de Droit Canonique, t. IV, col. 1159)

NDLR DU CATHOLICAPEDIA : Toujours pour une Église (en ordre)... — tous leur exemples et toutes leur citations concernant l'Église catholique, bien que certaines sont des suppositions * — alors que la situation actuelle, depuis octobre 1958, concerne une autre "église" qui n'est plus catholique mais Conciliaire !!!
« **L'Église sera éclipsée, le monde sera dans la consternation.** » (Notre-Dame à La Salette)

* : Supposition : n. f. Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer quelque induction.
(Dictionnaire de L'Académie française 8e édition (1932-1935))

papy [permalien](#)

16 juin 2013 15:17

Qu'un pape ne puisse en aucune façon dévier de la foi ressort clairement de la profession de foi du pape St. Hormisdas, qui fut intégrée (en abrégé) dans le texte même de *Pastor aeternus*. Le 11 août 515, le pape St. Hormisdas publia son *Libellus fidei* (littéralement, cela se traduit : "programme ou opuscule de la foi" ; mais ce texte est plus connu sous la dénomination de Formulaire d'Hormisdas). Le pape Adrien II imposa le Formulaire d'Hormisdas, lors du VIIIe concile œcuménique (Constantinople IV) à tous les évêques d'Orient et d'Occident. Le concile œcuménique de Vatican I intégra une citation abrégée du Formulaire au chapitre 4 de *Pastor aeternus* « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon

Église » (Matthieu XVI,18) ; ce qui a été dit et prouvé par les faits ; car la religion catholique a toujours été gardée sans tache dans le Siège apostolique et la doctrine catholique toujours professée dans sa sainteté (...) Nous espérons mériter de rester dans la communion avec vous que prêche le Siège apostolique, communion dans laquelle réside, entière et vraie, la solidité de la religion chrétienne ». Ce formulaire n'est-il pas clair comme l'eau de roche ?

D'après le Formulaire d'Hormisdas, le dogme de l'infaillibilité pontifical « s'est vérifié dans les faits ». Les Pères du Vatican commentent : « Ceci doit être entendu non seulement comme un simple fait (*facto*) mais aussi comme un droit (*jure*) constant et immuable, en [... vertu] des paroles du Christ [« Tu es Pierre etc. »], qui demeurent immuables. Aussi longtemps que durera la pierre sur laquelle le Christ fonda l'Église, **aussi longtemps la religion catholique et la doctrine sainte seront gardées immaculées dans le Siège apostolique**, et ce de par le droit divin.

[...L'infaillibilité pontificale] est parfaitement contenue dans le Formulaire d'Hormisdas (avec l'ajout d'Adrien II), qui dit : en vertu des paroles du Christ « Tu es Pierre etc. », dans le Siège apostolique, c'est-à-dire par Pierre et par ceux qui lui succèdent en cette chaire, la religion et la doctrine ont toujours été gardées immaculées, et comme cela a été montré plus haut), de droit divin, elles seront toujours gardées [à l'avenir]. Ceci équivaut certainement à la proposition qui dit : les évêques romains qui occupent le Siège de Pierre sont, par rapport à la religion et à la doctrine, IMMUNISÉS contre l'erreur » (*Relatio de observationibus Reverendissimorum concilii Patrum in schema de romani pontificis primatu*, in: Schneemann: *Acta...*, col. 281 – 284).

NDLR DU CATHOLICAPEDIA : Toujours pour l'**Église Catholique** !!!... — tous leur exemples et toutes leur citations concernent l'Église catholique, bien que certaines sont des suppositions * — alors que la situation actuelle, depuis octobre 1958, concerne **une autre “église” qui n'est plus catholique mais Conciliaire** !!! « **L'Église sera éclipsée, le monde sera dans la consternation.** » (Notre-Dame à La Salette)

Le problème majeur EST que nous ne parlons pas de la même “église” : l'église Conciliaire **N'EST PAS l'Église catholique** ! Cf. “**ILS ONT... TOUT DÉTRUIT**” : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ils_ont.pdf

charles permalien
16 juin 2013 15:26

À tous les faussaires... tous les menteurs... et tous les ignorants de ce blog :

Répliques aux objections élevées
le plus communément contre le sédévacantisme
(traduction de l'original anglais)

http://www.mostholymfamilymonastery.com/21_Objections.pdf

Bien des objections sont élevées contre le point de vue sédévacantiste, que nous exposons dans le présent ouvrage et selon lequel le Siège de saint Pierre est vacant, parce que les « papes » d'après le concile Vatican II sont des antipapes non catholiques, et non de vrais papes. Or, nous entendons réfuter ci-dessous toutes les principales objections opposées au point de vue en question :

Répliques aux objections élevées le plus communément contre le sédévacantisme

http://www.virgo-maria.org/Documents/VM_MHFM_Repliques-aux-objections-contre-le-sedevacantisme.pdf

Pélikan permalien
16 juin 2013 21:33

Les 19 objections s'écroulent comme un château de sable balayé par les vagues de la mer à cette seule sentence :

« Puisqu'il est donc certain qu'un Pape qui est devenu hérétique incorrigible n'est pas automatiquement destitué et doit être destitué par l'Église et que l'Église n'a pas puissance sur la Papauté, et que l'Église a puissance au-dessus de l'union de Pierre avec la Papauté, en tant qu'elle est son œuvre, il faut dire que, quand Pierre, devenu hérétique incorrigible est déposé par l'Église, il est jugé et déposé par une

puissance supérieure non à la Papauté mais à l'union entre la Papauté [MATIÈRE] et Pierre [FORME]. »

— Cardinal Cajetan, *De Comparatione Auctoritatis Papæ et Concilii*, c. XX .1511-

Mais comme SEUL le Christ, qui a institué la Papauté, sait si l'occupant du Saint Siège est déposé ou non, il nous faut, tant que cet occupant est sur le trône de Saint Pierre et que la mort ne l'a pas frappé, le reconnaître comme Pape au moins “matériellement” de l'Église.

Y.W. permalien

16 juin 2013 23:39

Cher **Pélikan**, le simple laïque Jorge Bergoglio est-il devenu hérétique après son élection ?

Joseph Alois Ratzinger (lui, c'est un « pape matériel » aussi, n'est-ce pas ?!) est-il devenu hérétique après son élection ?

Tous les gens qui ont élu Ratzinger et Bergoglio sont-ils devenus hérétiques après les élections respectives ?

Calixte permalien

16 juin 2013 21:42

Relisons le cardinal Pie, qui montre que le Pape peut parfois faillir dans ses jugements :

« Jésus-Christ a promis à ses apôtres, et par-dessus tout au chef des apôtres, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Toutefois, les successeurs des apôtres (les évêques) n'ont point hérité de l'infaillibilité, ni surtout de l'impeccabilité ; et le successeur de Pierre lui-même, infaillible dans la doctrine, peut se montrer plus ou moins sage, plus ou moins fort en face des difficultés qui surgissent, des solutions qui sont proposées, des déterminations qui doivent être prises. » (Mgr Pie, œuvres de Mgr de Poitiers, Tome IV, p. 270).

Le problème, terrible s'il en est du sédévacantisme, c'est qu'il oublie que l'Église, divine et humaine, en la personne du Pontife, peut parfois, comme l'écrit Mgr Pie, se montrer « plus ou moins sage, plus ou moins forte ».

Or les fidèles séduits par les fumées illusoire d'un discours prônant la vacance du Saint-Siège, érigent leur jugement personnel en décision universellement, immédiatement exécutoire, et finalement, croyant demeurer catholiques, sombrent dans le schisme et l'hérésie.

Le *Libellus fidei* adressé par Adrien II au VIIIe Concile de Constantinople (Mansi XVI, col. 126) nous maintient donc sur la bonne voie. Évoquant à propos d'Honorius le droit des fidèles à résister au pape prévaricateur, il rappelle qu'il est “ licite ” aux inférieurs de résister aux directives de leurs supérieurs et de rejeter leurs erreurs, dans le seul cas d'hérésie. Il ajoute que pourtant aucun patriarche ni aucun évêque n'aurait, même dans ce cas, le droit de proférer une sentence d'anathème si ce n'est du consentement préalable du Souverain Pontife Lui-même.

Chacun doit donc résister à l'hérésie et la combattre, même venant d'un pape. Mais pour juger le pape et prononcer une sentence de condamnation contre lui, nul n'est qualifié pour le faire.

NDLR DU CATHOLICAPEDIA : Bis (ter, quater,...) repetita...

Toujours pour l'**Église Catholique** !!!... — tous leur exemples et toutes leur citations concernent l'Église catholique, bien que certaines sont des suppositions * — alors que la situation actuelle, depuis octobre 1958, concerne **une autre “église” qui n'est plus catholique mais Conciliaire !!!** « **L'Église sera éclipsée, le monde sera dans la consternation.** » (Notre-Dame à La Salette)

Le problème majeur EST que nous ne parlons pas de la même “église” : **l'église Conciliaire N'EST PAS l'Église catholique** ! Cf. “**ILS ONT... TOUT DÉTRUIT**” : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ils_ont.pdf

Et on rajoute au passage... un p'tit coup sur Honorius...

Collusion ? Vous avez dit collusion ?!...